

Procès-verbal de la réunion du 22 mai 2018 à laquelle assistaient Mesdames [REDACTED] et Messieurs [REDACTED]

Absences: [REDACTED]

Également présents: Monsieur Étienne Langlois-Dor, inspecteur en environnement.

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de la réunion à 17h013.

18-017

2. Adoption de l'ordre du jour

[REDACTED] suggère d'ajouter au point 4 une discussion sur la récupération du styromousse. La suggestion est acceptée.

Il est **RÉSOLU QUE** le CCE adopte l'ordre du jour.

Proposé par: [REDACTED]

Appuyé par: [REDACTED]

Adopté – Unanimité

18-018

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2018

L'adoption du procès-verbal de la rencontre du 23 avril 2018 est proposée par [REDACTED] et appuyée par [REDACTED].

Adopté – Unanimité

4. Discussion sur la proposition d'une journée de grand nettoyage de la ville de Lac-Brome

La présidente du CCE, Madame Lucy Gagnon présente une idée qu'elle a eu d'organiser, à l'aide d'un comité, une journée de nettoyage des fossés, des sentiers et des berges des différents cours d'eau et milieux humides de la ville de Lac-Brome. Cette journée aurait lieu de préférence vers la fin du mois d'avril ou vers le début du mois de mai.

Il fut entendu que la formation d'un comité est essentielle et la collaboration de différents groupes communautaires et parties prenantes l'est également. Les groupes et parties prenantes déjà identifiés sont les Amis des sentiers du Lac-Brome et son comité qui le gère, l'organisme Renaissance Lac-Brome, le conseil de la Ville de Lac-Brome, le CCE de la Ville de Lac-Brome et les différents départements de la Ville de Lac-Brome. Tous les membres de ce comité et tous les participants à la journée de grand nettoyage seraient des bénévoles.

Avant de planifier dans le détail cette journée événement, il est nécessaire d'impliquer tous les organismes et membres ciblés pour faire partie de ce comité, d'impliquer chacun dans l'organisation de la journée et de prendre en compte leurs préoccupations. L'importance de la sécurité de l'événement est soulevée, ainsi que l'établissement de la responsabilité de la Ville pour nettoyer les fossés afin de créer un élan de départ.

Tous les membres du CCE sont en accord avec la proposition. Madame Gagnon effectuera un avis d'intention au conseil de ville et assurera un suivi lors des prochaines rencontres du CCE.

4.2 Discussion sur la récupération du styromousse

██████████ informe les membres du CCE qu'une entreprise de Granby valorise la styromousse, alors qu'actuellement à Lac-Brome, cette matière n'est pas récupérée. L'opportunité et les bienfaits de récupérer cette matière est discuté parmi les membres. Il est soulevé qu'il est primordial que la Ville fasse un effort pour récupérer cette matière. Il est suggéré que des bacs soient mis à la disposition des citoyens, soit à différents endroits de la ville ou à moins à l'écocentre sur le terrain des travaux publics. Une communication doit être faite avec la régie intermunicipale de la gestion des matières résiduelles de la MRC, qui a la responsabilité de la récupération sur le territoire. Il fut également discuté de réfléchir aux moyens dont la Ville dispose pour inciter les épiceries à abandonner l'utilisation des barquettes en styromousse.

Tous les membres du CCE sont en faveur de cette idée et Lucy Gagnon indique qu'elle apportera l'idée au caucus du conseil de ville.

18-019

5. Terrasse non conforme en bande riveraine du 308, rue de Bondville

Mise en contexte: Lors de la séance du conseil du 7 mai dernier, un citoyen membre de l'organisme de protection du Lac Brome, Renaissance Lac Brome, dans le dossier de l'étude d'une demande de dérogation mineure du 308, rue de Bondville, porte à l'attention des conseillers qu'un autre ouvrage se trouve en bande riveraine.

ATTENDU QUE le conseiller président du CCU David Taveroff demande à la conseillère Lucy Gagnon, présidente du CCE d'analyser le dossier de la terrasse du 308, rue de Bondville, implantée en bande riveraine, lors de la séance du CCE du 22 mai;

ATTENDU QUE Lucy Gagnon demande à l'inspecteur en environnement Étienne Langlois-Dor d'étudier le dossier et de le mettre à l'ordre du jour du CCE du 22 mai 2018;

ATTENDU QU'IL est trouvé que la terrasse a été construite entre 2012 et 2014 grâce aux photos du tour du Lac prises par Renaissance Lac Brome;

ATTENDU QUE l'ouvrage en question ne possède pas de droits acquis;

ATTENDU QUE l'implantation de l'ouvrage en question est non conforme aux dispositions du *Règlement de zonage no 596* de la Ville de Lac-Brome

portant sur le respect de la bande riveraine de 15 m sur le pourtour du Lac-Brome;

ATTENDU QUE l'ouvrage en question a été construit sans permis;

ATTENDU QUE ces faits ne changent en rien la recommandation du CCE du mois d'avril 2018 portant sur la demande de dérogation mineure de la galerie en bande riveraine du 308, rue de Bondville;

Il est jugé que ce n'est pas le mandat du CCE de déterminer de qu'est-ce qu'il doit advenir de la terrasse du 308, rue de Bondville, mais bien celui du département de gestion du territoire et de l'environnement de la Ville de Lac-Brome.

6. VARIA

AUCUN

7. Prochaine assemblée

Lundi, le 18 juin 2018, à 17h00, au Centre Lac-Brome

8. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h45.

Lucy Gagnon, présidente

Étienne Langlois-Dor, secrétaire